

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Lise LeBlanc		Date d'inspection Le 12 juin 2026	
Nom de l'établissement Garderie chez Lise		Numéro de permis 2012206	
Adresse 23 croissant Murielle Dieppe NB E1A 7R3		Numéro de téléphone (506) 862-8345	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 15	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Celina Boudreau Chiasson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux pour effectuer l'inspection de renouvellement.

La mentore en assurance de la qualité est présente en avant-midi lors des jeux intérieurs, de la collation ainsi que des jeux extérieurs.

Lors des jeux intérieurs, les enfants sont engagés dans diverses activités telles que le coloriage, la construction avec des blocs LEGO et la participation à des jeux imaginaires. Lors des jeux extérieurs, les enfants creusent dans le sol à l'aide de divers outils et participent également à un jeu qu'ils ont inventé, appelé «tagueur» et «sauveur».

Le ratio est respecté durant la visite.

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 15 juin 2026

Date

original signé par

Lise LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 juin 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"